

## DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \* \* \*

### Décision n°05/2025

Objet : Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle «Ô de mon Chéri Sextet», le vendredi 18 juillet 2025

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le budget de la commune ;

CONSIDERANT la programmation des animations 2025 ;

### DECIDE

ARTICLE 1 : De passer contrat avec l'association «V Show», représentée par monsieur Benjamin Buisson-Gerst, son président, domiciliée 61 rue de Lyon, 75012 Paris, pour la représentation du spectacle du vendredi 18 juillet 2025, moyennant le prix de 5 415,00€ TTC.

ARTICLE 2 : D'approuver les termes du contrat à intervenir.

ARTICLE 3 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : D'imputer les dépenses correspondantes au budget annexe de l'OMAC.

Fait à TORREILLES, le 16 janvier 2025

Le maire,

Dr Marc MEDINA

